

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 janvier 2015

N°7/01/2015 : ARCHIVES MUNICIPALES - ACQUISITION DE MOBILIER - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille quinze, le mardi 27 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 janvier 2015.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Aurore KOTHE à Christian PEREZ, Clarisse HEULLAND à Brigitte BAREGES, Vally CENTOMO à Annie GUILLOT, Béatrice KOHLER à Marie-Claude BERLY, Anne ALASSANE à Jean-François GARRIGUES, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN, Valérie RABAULT à Carole GARCIA, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à l'ouverture de la Mémo, le service des Archives Municipales installé jusqu'alors impasse Seméziès, a déménagé, et s'est installé au « Pôle Mémoire », situé à l'espace Antonin PERBOSC, 2 Boulevard Edouard Herriot à Montauban.

Dans ce cadre, les collections des archives ont été entreposées dans deux parties du bâtiment :

- une au rez-de-chaussée qui correspond aux magasins de l'ancienne bibliothèque.
- l'autre dans une partie de l'ancien « espace adulte » pour y accueillir le public

Dans la perspective de gérer au mieux les fonds municipaux, et de prévoir les versements futurs, il est vite paru nécessaire de construire un nouveau magasin spécialement équipé pour recevoir tous ces documents.

La construction du nouveau magasin a été achevée en octobre dernier, et il convient aujourd'hui d'acquérir rayonnages et mobiliers pour l'aménager.

Cet équipement, composé de rayonnages mobiles spécifiques pouvant accueillir 2 100 mètres linéaires, estimé à la somme de 49 596,40 € HT, est susceptible d'être subventionné (entre 10 et 30 %) par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire, de solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, une subvention au taux le plus élevé que possible.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **30 JAN. 2015**

De sa publication le : **30 JAN. 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 janvier 2015

Maire,

Brigitte BAREGES

